



**MISE EN GARDE À L'INTENTION DES INVESTISSEURS : DÉCLARATION CONCERNANT
UNE OFFRE D'ACHAT RESTREINTE FAITE PAR MERCURY BANCORP
À UN PRIX INFÉRIEUR AU COURS**

Le 4 mai 2026 – Dollarama a reçu avis d'une « offre d'achat restreinte » non sollicitée faite par Mercury Bancorp Limited et visant l'achat d'au plus 1 000 000 d'actions ordinaires de Dollarama (soit environ 0,4 % des actions en circulation) au prix, inférieur au cours du marché, de 161,63 \$ par action.

Dollarama n'approuve pas l'offre, n'a aucun lien avec Mercury Bancorp, et recommande aux actionnaires de ne pas déposer leurs actions.

Le prix d'offre représente un escompte d'environ 4,4 % par rapport au cours de clôture des actions ordinaires de Dollarama à la Bourse de Toronto le 27 avril 2026, soit le dernier jour de bourse avant le lancement de l'offre. Les actionnaires sont priés de s'informer du cours en vigueur, de consulter leur courtier ou leur conseiller financier et de faire preuve de prudence. Selon les documents d'offre, les actionnaires qui ont déjà déposé leurs actions en réponse à l'offre peuvent en révoquer le dépôt à tout moment avant 23 h 59. (HE) le 28 mai 2026.

Les « offres d'achat restreintes » visent à éviter les mesures de protection des investisseurs qui s'appliquent à la plupart des offres publiques d'achat en vertu des lois sur les valeurs mobilières canadiennes, comme les exigences procédurales et les obligations d'information. Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont mis en garde les investisseurs à l'égard de ces offres. Pour de plus amples renseignements : <https://lautorite.qc.ca>.